



NEUVILLE

SUR

Sarthe

LIVRET DES SERVICES

ANNÉE SCOLAIRE
2025-2026

Accueil périscolaire

Restauration

Étude surveillée

Transport

INSCRIPTION À RÉALISER AVANT LE
06 JUIN 2025

Mairie : 2 Grande Rue - 72190 NEUVILLE-SUR-SARTHE

Tél : 02.43.25.30.97 courriel : accueil@neuvville72.fr

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Les après-midi : lundi de 14h00 à 17h30, mardi de 14h00 à 18h30 et jeudi de 14h00 à 18h30

Le 24 avril 2025,

Madame, Monsieur,

Dans la perspective de la rentrée scolaire 2025-2026, soyez assurés que nous maintenons nos efforts pour vous offrir des services périscolaires de qualité. Il en va des offres de services, de l'encadrement et des lieux d'accueil.

Nous vous invitons à une lecture attentive de ce nouveau livret en particulier pour préparer les inscriptions de vos enfants aux différents services organisés.

Désormais **vos inscriptions et informations** seront gérées par **le Portail Famille**.

Vous devrez renseigner ce portail et inscrire vos enfants aux activités périscolaires : accueil périscolaire matin, soir, post étude, étude à partir du CE1, et restauration scolaire. (Plus d'édition papier).

Attention : l'inscription vaudra conduite de vos enfants aux services concernés.

Ainsi, si un enfant n'est pas inscrit, il sera automatiquement conduit au portail par les enseignants après la classe ou après l'étude.

Il sera toujours possible de désinscrire vos enfants dans un temps précis : **avant le lundi soir de la semaine N pour la semaine N+1.**

Seules les informations indiquées sur le portail et dans les délais seront prises en compte.

Un mail a été adressé avec toutes les informations nécessaires (lien, identifiant...) pour créer votre compte citoyen sur le Portail Famille.

N'hésitez pas à vous manifester auprès des services de la mairie en cas de difficulté.

Considérant la restauration scolaire, nous confortons nos investissements avec l'acquisition de nouvelles chaises devant contribuer à limiter les nuisances sonores et à faciliter le travail de nos agents lors des entretiens. Nous aurons ainsi remplacé l'ensemble du mobilier pour les plus grands et déjà nous réfléchissons à une optimisation de l'accueil des plus petits : tables et chaises.

Nous confirmons notre volonté de maîtrise des coûts tout en confortant des services de qualité avec une attention particulière à la restauration scolaire.

Cela nous permet de maintenir les tarifs des services d'accueil seuls les tarifs de la restauration ont été revus.

Dans l'attente de vous retrouver.

Bien sincèrement.

Véronique CANTIN



Maire de Neuville-sur-Sarthe

Attention, l'inscription est à compléter sur le portail famille :

Impérativement au plus tard le 06 juin 2025*

*** toute modification en cours d'année devra y être modifiée.**

En l'absence d'inscription, l'enfant ne pourra être accueilli.



Horaires du Groupe Scolaire :

De 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

1) Horaires

 02 43 25 31 78

Tous les jours :

- Le matin : de 7 h 30 à 8 h 35
- Le soir : de 16 h 30 à 19 h 00 → **Merci de respecter les horaires : une pénalité pour tout dépassement d'horaire après 19h00 pourra être appliquée.**

2) Lieu d'accueil

- Bâtiment périscolaire, 4 Grande Rue (derrière le restaurant scolaire)

Fournitures



Garderie Soir : Merci de prévoir goûter et gourde d'eau.



3) Tarifs

À l'unité, fixé par délibération du Conseil Municipal et **facturé au pointage.**

- Le matin : 1,80 €
- Le soir : 2,55 € *
- En post études : 1,30 € *

4) Modification d'inscription

Voir Portail Famille



RESTAURATION

1) Inscription et modification d'inscription

Les parents, désirant inscrire leur(s) enfant(s) au restaurant scolaire **doivent le faire sur le portail famille**. À partir de l'inscription, l'enfant est considéré comme demi-pensionnaire. En aucun cas, l'élève demi-pensionnaire n'est autorisé à quitter l'établissement, **sauf demande écrite et exceptionnelle** des parents auprès de la mairie.



Pour les inscriptions en cours d'année, la demande sera à réaliser **sur le portail famille une semaine au moins avant la date prévue**. Aucune inscription ne sera acceptée si ces dispositions ne sont pas respectées, sauf cas de force majeure.

2) Horaires

Deux services sont prévus :

- 1er service pour les élèves de maternelle et C.P.
- 2ème service pour les élèves du C.E.1. au C.M.2.

Cette organisation peut être adaptée en fonction des effectifs des classes concernées. Le temps de repas est d'environ 45 minutes.

3) Lieu d'accueil

Restaurant scolaire de Neuville-sur-Sarthe, 6, Grande rue, en face de la Mairie.

4) Tarifs

À l'unité, fixé par délibération du Conseil Municipal.

- 3,80 € le repas pour le 1er et le 2ème enfant
- 2,50 € pour le 3ème enfant et suivant
- 2,10 € lorsque le repas est fourni par la famille (raison médicale)
- 4,70 € tarif extérieur



Soyez vigilants, la facturation sera établie conformément à votre inscription. Seules les absences justifiées exonéreront du paiement : sorties scolaires, absences enseignants non remplacés, grèves et certificat médical. **Considérant les absences de très courte durée de 1 à 3 jours** pour lesquelles les parents n'ont pas recours à la consultation médicale les repas seront donc facturés. Il convient de considérer que ces repas ont généralement déjà été pris en compte en commande et souvent en préparation et en service par la collectivité.



Tout repas servi en dehors de l'inscription sera facturé au tarif extérieur.

5) Fonctionnement

Menus : Vous pouvez consulter les menus affichés chaque semaine à l'école, sur le site Internet de la commune : vie locale/services périscolaires/restauration et également sur l'application Intramuros.

Lors de l'inscription de l'enfant, des menus de substitution peuvent être envisagés en fonction des capacités d'adaptation du restaurant scolaire. Chaque situation doit être validée préalablement par Mme Le Maire ou l'adjoint en charge des affaires périscolaires.

Aucune demande ponctuelle d'adaptation ou de modification d'un menu ne pourra être acceptée



Dans le cas d'un PAI, le document à jour doit impérativement être remis à l'école et à la mairie au plus tard à la rentrée scolaire même dans le cas où il s'agit de la prolongation d'un PAI antérieur. Si des modifications interviennent en cours d'année elles devront être formalisées par écrit.

En cas d'allergie alimentaire : Se référer à la fiche d'inscription. Il est **impératif de prendre contact avec la mairie** afin de fixer un rendez-vous avec le Maire-Adjoint aux affaires scolaires.

Médicaments : Il est rappelé aux parents que la réglementation ne permet pas aux agents de la collectivité (garderies, maternelle et restauration scolaire) d'administrer des médicaments aux enfants.

Serviette de table : Chaque enfant de maternelle devra être en possession de sa propre **serviette de table marquée à son nom**. Celle-ci vous sera remise pour nettoyage **tous les mardis et vendredis soir**.

Discipline : Nous vous remercions de lire attentivement la « Charte de bonne conduite à la cantine » ci-contre. En cas d'indiscipline renouvelée de l'enfant, un avertissement sera adressé aux parents. Dès le 3^{ème} avertissement officiel, l'exclusion temporaire puis définitive pourra être prononcée.



ÉTUDE SURVEILLÉE



1) Fonctionnement

Ce service est assuré indifféremment par plusieurs professeurs des écoles et/ou par des agents, tous rémunérés par la collectivité. L'étude surveillée remplit un rôle d'accueil mais permet également aux enfants d'accroître leur capacité à organiser leur travail personnel. Ce service est accessible aux enfants des classes de C.E.1., C.E.2., C.M.1. et C.M.2.

Il n'y aura pas de sortie possible en cours de séance

2) Horaires

De 16 h 30 à 17 h 45

3) Lieu d'accueil

Classe du groupe scolaire Léonard de Vinci.

4) Tarif

À la séance, fixé par délibération du Conseil Municipal et **facturé au pointage**.

- 2.65 € / séance



5) Modification d'inscription

Voir Portail Famille



FACTURATION/ PAIEMENT

Les factures récapitulatives des différents services vous seront adressées mensuellement entre le 10 et le 15 du mois suivant.

Plusieurs modes de paiement sont à votre disposition qui résultent des nouvelles règles des finances publiques.

Aucun paiement ne sera accepté en Mairie.

1) Par carte bancaire en ligne

Vous pouvez payer vos factures de services périscolaires par carte bancaire sur internet en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.tipi.budget.gouv.fr>

Vous retrouverez ce lien sur le site de la commune.

2) Par prélèvement automatique

Merci de remettre impérativement à la mairie une autorisation de prélèvement dûment renseignée, (imprimé SEPA à retirer en mairie ou en ligne). Vous recevrez alors chaque mois un avis de somme à payer pour le foyer, édité par le Centre des finances publiques de Conlie qui fait office de facture. Les prélèvements auront lieu le 5 du mois suivant celui de la facturation. (Facture de septembre reçue le 10 octobre = prélèvement le 5 novembre)

3) Par chèque à l'ordre du Centre des finances publiques de Conlie adressé par vos soins à :

**Centre des finances publiques de Conlie, Allée Marie-Louise Souty
BP 3, 72240 CONLIE**



Attention penser à respecter les échéances sous risque de rappel et de pénalités.

4) Réclamations

Toute réclamation concernant la facturation devra être effectuée le mois de l'édition de la facture. Au-delà de ce délai aucune réclamation ne sera prise en compte.



OBJETS PERDUS/TROUVÉS

Étant donné le nombre important d'objets trouvés chaque année, tout vêtement et objets non marqués et non réclamés avant fin juillet seront donnés à une association d'insertion par le travail.



CHARTRE DE BONNE CONDUITE

À la garderie :

L'accueil du périscolaire doit être un moment de détente. Respecter les règles est indispensable à toute vie en communauté en cultivant le respect et la bienveillance.

À la cantine :

Le déjeuner pris en commun doit être un moment agréable. Respecter les règles est indispensable à toute vie en communauté en cultivant le respect et la bienveillance.

Les infractions graves ou répétées entraînent des travaux d'intérêt général (ex : ramasser les papiers qui traînent sur la cour ou dans les toilettes).

Charte de bonne conduite au p riscolaire



Je respecte le
mat riel, les jeux, les
livres.



Je Joue calmement.



Je range les jeux  
leur place d s que j'ai
termin  de jouer.



Je respecte les
enfants et les
adultes.



Je me tiens bien  
table. Je suis poli.



Je discute
calmement avec les
autres.



Je peux confier mes
probl mes aux
adultes.



Je marche.



Je finis mon coloriage
avant de l'apporter   la
maison,



Je peux rigoler
calmement.



Je peux m'amuser
et partager avec
les autres.



Je me tiens
correctement sur
les poufs.



Je d barrasse ma
table apr s le
gouter.



Je me lave les mains
apr s le gouter.



Je fais le tri des
d chets.

L'accueil du
p riscolaire doit  tre
un moment agr able
de d tente. Respecter
les r gles est
indispensable   toute
vie en communaut  en
cultivant le respect et
la bienveillance.

Charte de bonne conduite à la cantine



Je passe aux toilettes.



Je me lave les mains.



Je reste calme dans le rang.



Je respecte les enfants et les adultes.



Je me tiens bien à table. Je suis poli.



Je discute calmement avec les autres.



Je mange proprement.



J'accepte de goûter les plats proposés.



Je partage le plat équitablement avec les autres.



Je mange les aliments autorisés par un médecin.



Je peux confier mes problèmes aux adultes.



Je respecte le matériel.



Je range la table à la fin du repas.



Je ramasse ce qui est tombé par terre et je mets dans l'assiette.



Je sors de table sans courir.

Le déjeuner pris en commun doit être un moment agréable de détente. Respecter les règles est indispensable à toute vie en communauté en cultivant le respect et la bienveillance.



TRANSPORT

Les élèves de Montreuil et de La Trugalle peuvent emprunter les services des transports de la Région Pays de la Loire pour se rendre à l'école de Neuville via la ligne ALÉOP n°211, dont les horaires 2024/2025 étaient les suivants :

DÉPART :

- Le matin, de la Trugalle à 8 h 00 (arrêt Le Cormier) ou à 8 h 02 (Route de l'Acône) et à 8 h 29 au départ de Montreuil.
- Le soir, départ devant la mairie à 16 h 54

ARRIVÉE :

- Le matin, abribus rue des Sillons : à 8 h 07 (venant de La Trugalle) et à 8 h 29 (venant de Montreuil).
- Le soir, arrivée à 17 h 07 à La Trugalle (Route du Mans) et à 16 h 59 dans le centre de Montreuil.

Un agent communal (**joignable au 06.98.71.29.77**) accompagne matin et soir les enfants entre Neuville et La Trugalle dans le car et les conduit jusqu'à l'école. L'agent chargé des enfants scolarisés en maternelle les accompagne jusqu'à leur classe. L'agent chargé des enfants scolarisés en primaire les surveille sur la cour jusqu'à la prise en charge par les enseignants.

Les horaires définitifs du ramassage 2025/2026 ALÉOP seront connus sur le site www.aleop.paysdelaloire.fr à partir de mi-août.

IMPORTANT

L'accès à ce service nécessite de la part des familles :

D'effectuer une demande de carte de transport scolaire (au tarif de 150 € annuel) sur le site : www.aleop.paysdelaloire.fr.

Renseignements : **Service des Transports Routiers de Voyageurs**

40, rue Joinville 72016 LE MANS Cedex 2

Tél. : 02.43.61.37.20

M@il : transports72@paysdelaloire.fr

CALENDRIER

ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026 :

Rentrée des élèves:

Lundi 1er septembre 2025

Toussaint :

Du samedi 18 octobre 2025

Au lundi 03 novembre 2025

Noël :

Du samedi 20 décembre 2025

Au lundi 05 janvier 2026

Hiver :

Du samedi 14 février 2026

Au lundi 02 mars 2026

Printemps :

Du samedi 11 avril 2026

Au lundi 27 avril 2026

Vacances d'été :

Samedi 04 juillet 2026

INSCRIPTION : PORTAIL FAMILLE

Comment ça se passe ?

- 1 Un **mail contenant un lien** d'accès au "Portail Famille" vous sera envoyé par la mairie.
- 2 Cliquez sur ce lien, sélectionnez "Créer un compte", remplissez le formulaire. Votre **code abonné** se trouve dans le mail initial.
- 3 Une fois votre compte créé, vous recevrez un mail de confirmation (environ 15 minutes après); **cliquez sur le lien d'activation pour valider votre compte.**